



AVIVA INVESTORS FRANCE

Afer Diversifié Durable

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2020

<i>informations concernant les placements et la gestion.....</i>	3
<i>rapport d'activité</i>	10
<i>techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....</i>	18
<i>rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels</i>	20
<i>comptes annuels</i>	24
<i>bilan</i>	25
<i>actif</i>	25
<i>passif</i>	26
<i>hors-bilan.....</i>	27
<i>compte de résultat.....</i>	28
<i>annexes</i>	29
<i>règles & méthodes comptables</i>	29
<i>évolution actif net</i>	32
<i>compléments d'information</i>	33
<i>inventaire.....</i>	40

Société de gestion	AVIVA INVESTORS FRANCE 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex
Commissaire aux comptes	KPMG SA Représenté par Madame Isabelle GOALEC Tour Egho - 2, avenue Gambetta - CS60055 - 92066 Paris La Défense Cedex
Commercialisateurs	AVIVA VIE AVIVA EPARGNE RETRAITE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés. L'OPCVM a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant :

- capitalisation et/ou distribution : la société de gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

Fréquence de distribution : annuelle, le cas échéant, le FCP pourra payer des acomptes sur dividendes.

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif, à travers une sélection de titres répondant à des critères d'investissement socialement responsable (ISR), d'offrir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite : 60% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 5-7 ans + 40% EURO STOXX®.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence est composé de :

- 60% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 5-7 ans, cet indice est un indice obligataire composé d'emprunts d'Etats ou d'émetteurs privés, libellés en euro, à taux fixe d'une durée de vie restant à courir de 5 à 7 ans, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie investissement. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital (coupons réinvestis) ;
- 40% EURO STOXX®, cet indice action est composé des principales capitalisations de la zone Euro. Il est calculé quotidiennement et publié par STOXX Limited (dividendes réinvestis, cours de clôture).

L'OPCVM est géré activement. La composition de l'OPCVM peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement : Le FCP investira sur des actions et des titres de créance et instruments du marché monétaire répondant à des critères d'Investissement Socialement Responsable (ISR) définis par Aviva Investors selon une approche cherchant à identifier les entreprises les plus en avance sur l'ISR au sein de chaque secteur. La société de gestion s'appuie sur un prestataire externe pour sélectionner les titres selon des critères ESG (environnement, social et gouvernance).

Le portefeuille sera exposé entre 20% et 60% de l'actif net aux marchés actions. Les titres seront issus des pays de la zone euro, et dans la limite de 15% de l'actif net, des pays membres de l'OCDE.

En outre, le portefeuille sera exposé entre 40% et 80% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire :

- d'émetteurs de pays membres de la zone Euro ;
- à hauteur de 10% de l'actif net d'émetteurs de pays membres de l'OCDE, à condition que ces titres soient libellés en euros.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et +8.

En plus du respect des critères ISR, le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

Poche « actions » :

- les valeurs seront sélectionnées en fonction d'une approche « bottom-up » favorisant la sélection des titres sur leurs perspectives de résultat, leur stratégie, leur modèle économique, leur management et leur valorisation.

Poche « taux » :

- les valeurs seront sélectionnées en fonction d'une analyse « crédit » de l'émetteur, d'une étude réalisée sur la structure du titre, d'une étude comparative de la modélisation du prix de revient du titre, ainsi que d'une analyse juridique du support.

L'allocation entre les poches taux et actions est déterminée en premier lieu en fonction de l'indicateur de référence. Elle est par la suite ajustée en fonction des opportunités d'investissements et des niveaux de valorisation et de risque des différentes classes d'actifs.

Dans le but d'exposer le portefeuille aux marchés des actions et de taux, et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et les taux, le FCP pourra avoir recours à des instruments dérivés ou à des instruments intégrant des dérivés.

Le portefeuille pourra également s'exposer aux marchés des actions et de taux en investissant dans la limite de 10% de l'actif maximum en parts ou actions d'OPC.

Les titres seront libellés en euro, et dans la limite de 15% de l'actif net, en une devise autre que l'euro. Le FCP supporte un risque de change à hauteur de 15% de l'actif net.

Les actifs hors dérivés intégrés

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille pourra comprendre, entre 20% et 60% de l'actif net, à des actions et à des titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de sociétés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant des actions et titre donnant directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés, est de 40% de l'actif net. Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et seront issus de toutes capitalisations. Ils seront issus d'émetteurs de pays de la zone euro, et dans la limite de 15% de l'actif net, d'émetteurs de pays membres de l'OCDE (hors zone euro).

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra comprendre entre 40% et 80% de l'actif net, à des titres de créance et à des instruments du marché monétaire.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant, en titre de créances et instruments du marché monétaire est de 60%.

Les émetteurs sélectionnés relèveront des marchés de la zone Euro et dans la limite de 10% de l'actif net, de marchés de pays membres de l'OCDE à condition que les titres soient libellés en euro.

Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 5% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Dans le but de dynamiser les liquidités du portefeuille, le FCP pourra avoir recours, dans la limite de 10% de l'actif net, à des produits de titrisation et plus particulièrement à des ABCP (Asset-Backed Commercial Paper) d'une maturité inférieure à un an.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe
- obligations à taux variable
- obligations indexées sur l'inflation
- obligations callables
- obligations puttables
- obligations souveraines
- obligations high yield
- Asset Backed Commercial Papers
- titres de créance négociables,
- EMTN non structurés
- titres participatifs

- titres subordonnés
- bons du trésor

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

=> **Actions et parts d'OPC**

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC mettant en œuvre une gestion de type ISR selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
 - Crédit
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Caps/Floors
 - Swaps
 - Change à terme
 - Dérivés de crédit : Total Return Swap (Indice et Single Name)
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
 - Augmentation de l'exposition au marché et précision de l'effet de levier maximum autorisé et recherché

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site www.avivainvestors.com.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations convertibles
 - Obligations échangeables
 - Obligations avec bons de souscription
 - Obligations remboursables en actions
 - Droits et warrants
 - Obligations callables
 - Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des actions et des devises,
- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir dans la limite de 10% de l'actif net des liquidités pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée.

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur

rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie "Informations particulières sur l'utilisation des TRS").

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de l'OPCVM.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC monétaires court terme.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, le porteur s'expose aux risques suivants :

Risques principaux :

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera.

En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative ;

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du fonds pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risques accessoires :**Risque lié aux instruments de titrisation**

Le porteur est exposé de manière accessoire au risque lié aux instruments de titrisation. Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. L'attention du souscripteur est également attirée sur le fait que les titres issus d'opérations de titrisation sont moins liquides que ceux issus d'émissions obligataires classiques. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

Le FCP fonds peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Le FCP est ouvert à tous souscripteurs, il est plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie en unité de compte souscrits sous l'égide de l'AFER auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite.

Il est destiné à des souscripteurs souhaitant profiter sur le long terme du dynamisme des différents marchés de la zone Euro à travers une sélection de titres répondant à des critères ISR, tout en acceptant les risques qui y sont liés.

Durée de placement recommandée : supérieure à cinq ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : www.afer.fr.
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Aviva Investors France - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. dirjur@avivainvestors.com
- Date d'agrément par l'AMF : 1er décembre 2009.
- Date de création du Fonds : 8 janvier 2010.

rapport d'activité

Environnement économique

La croissance mondiale n'a progressé que de 2,9% en 2019, son rythme le plus faible depuis 2009. Les politiques monétaires accommodantes n'ont que très partiellement amorti les effets des incertitudes liées au Brexit et au conflit commercial sino-américain. L'année 2020 a débuté avec l'espoir d'un redressement de la croissance mondiale, dans le sillage notamment de la signature, mi-janvier, de l'accord commercial partiel entre les États-Unis et la Chine mais aussi des effets décalés des assouplissements monétaires de 2019. Cet espoir a malheureusement fait long feu avec un scénario imprévisible et inédit : la pandémie de Covid-19.

Ce nouveau coronavirus a tout d'abord frappé la Chine en janvier puis l'Asie. L'épidémie s'est ensuite successivement étendue à l'Europe, aux États-Unis et à l'hémisphère sud. Face à l'urgence sanitaire, des mesures de confinement et de distanciation sociale inédites ont été prises dans de nombreux pays. Elles ont provoqué l'arrêt brutal d'une grande partie de l'économie avec un choc d'offre en coupant les chaînes d'approvisionnement et surtout un choc de demande. Les secteurs exigeant des interactions sociales – secteur aérien, tourisme, services – se sont retrouvés à l'arrêt total. Le « Grand confinement » a provoqué la récession mondiale la plus profonde depuis la Grande Dépression. Le PIB des pays de l'OCDE a reculé en rythme trimestriel de 0,9% au premier trimestre puis de 9,8% au deuxième, et ce avec de fortes disparités entre pays. Les échanges mondiaux se sont également effondrés. De nombreux pays ont mis en place des mécanismes de chômage partiel ou des subventions aux salaires pour tenter d'amortir les effets dévastateurs sur l'emploi.

Gouvernements et banques centrales ont déployé, de manière coordonnée, des mesures de soutien fiscal et monétaire sans précédent pour amortir le choc sur les revenus des ménages et des entreprises, et ainsi éviter une récession durable. Les mesures fiscales déployées sont estimées par le FMI à 12.000 milliards de dollars, soit 14% du PIB mondial. La dette publique mondiale s'est envolée à 100% du PIB, un niveau jamais atteint.

Même si l'activité a fortement rebondi lors de la réouverture progressive des économies en mai et juin, la durée et l'intensité du choc demeurent très incertaines. Son rythme, largement conditionné à la découverte d'un vaccin ou d'un traitement contre la Covid-19, est d'autant plus incertain que de nouvelles mesures de restriction ont été prises, notamment en Europe, au début de l'automne dans la crainte d'une deuxième vague de l'épidémie. La distanciation sociale « volontaire » des populations freine également, selon le FMI, la reprise.

Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB mondial devrait chuter de 4,4% en 2020, avec des écarts significatifs entre pays. Le PIB des économies avancées devrait reculer de 5,8%. Le rebond mondial de 5,5% attendu en 2021 (+3,9% pour les économies avancées), également très hétérogène d'un pays à l'autre, ne permettra pas de recouvrer les niveaux de PIB d'avant crise. La Covid-19 est pour le moment un choc désinflationniste. En principe, les mesures budgétaires et monétaires ne devraient pas faire remonter l'inflation dans l'immédiat. À quoi s'ajoute la chute des prix du pétrole à des plus bas depuis mi-2017.

La croissance américaine a ralenti en 2019 à 2,2%, au plus bas depuis trois ans. Les États-Unis, qui sont très rapidement devenus le plus grand foyer de propagation de l'épidémie, ont vu, selon l'OCDE, leur PIB reculer, en rythme trimestriel, de 1,3% au premier trimestre puis de 9,5% au deuxième. L'administration Trump a fait voter fin mars un plan de relance sans précédent de 2.000 milliards de dollars, notamment en faveur des ménages à plus bas revenus. La reprise économique qui s'est progressivement amorcée est jugée « très incertaine » par Jerome Powell, le président de la Fed. Alors que les principales mesures de soutien aux ménages ont pris fin début août, il continue à appeler de ses vœux un nouveau volet fiscal notamment pour soutenir la consommation et le moral des ménages. Mais le vote était toujours bloqué fin septembre au Congrès en raison du durcissement de la campagne pour les élections du 3 novembre. Le regain de tensions avec la Chine ces derniers mois est également un élément d'incertitude. Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB américain devrait reculer de 4,3% cette année pour rebondir de 3,5% l'an prochain.

Après une croissance limitée à 1,3% en 2019, et un net ralentissement en fin d'année, la zone euro est, avec le Royaume-Uni, la zone la plus touchée par la pandémie. C'est là que les confinements ont été les plus sévères. Après un repli de 3,6% au premier trimestre, le PIB de la zone a chuté de 12,1% au deuxième trimestre avec des écarts marqués entre pays. L'Espagne, l'Italie et la France sont les plus touchées tandis que l'Allemagne, dont l'économie est moins exposée aux secteurs liés aux interactions sociales et au tourisme, a connu un repli un peu moins brutal. Face aux énormes moyens budgétaires déployés par les États, Bruxelles a suspendu le pacte de stabilité et les contraintes budgétaires de la zone euro. En juillet, l'accord historique sur un projet de plan de relance budgétaire européen de 750 milliards d'euros, financé pour la première fois par la dette commune, a été salué. Alors que la reprise post-confinement marquait des signes d'essoufflement au cours du troisième trimestre, l'Europe

est confrontée à une résurgence de la Covid-19 depuis août qui alimentent les inquiétudes sur les perspectives de croissance. Selon les dernières prévisions du FMI, le PIB de la zone euro devrait reculer de 8,3% cette année pour rebondir de 5,2% l'an prochain.

Après un ralentissement largement anticipé de sa croissance à 6,1% en 2019 en raison du rééquilibrage de la croissance chinoise vers la consommation intérieure, la Chine a été le premier pays officiellement touché par l'épidémie. Son PIB a chuté de 6,8% au premier trimestre 2020. La reprise a toutefois été forte au deuxième trimestre (+3,2%) dans le sillage de mesures efficaces de contrôle de l'épidémie mais aussi d'importantes mesures de soutien. Le pays devrait être l'un des seuls à éviter la récession en 2020 avec une croissance estimée par le FMI à 1,9% puis de 8,2% en 2021. La croissance chinoise est toujours à la merci des tensions commerciales et diplomatiques avec les États-Unis.

Banques centrales

Déjà ultra-accommodantes en 2019, les grandes banques centrales ont, face à la menace de récession, assoupli encore davantage, dès mars, leur politique monétaire avec des mesures exceptionnelles d'une ampleur inédite : baisse de taux et politique de taux zéro dans les pays développés, montée en puissance des programmes de rachat d'actifs, interventions ciblées dans certains segments financiers. En rachetant massivement sur les marchés de la dette souveraine et désormais d'entreprises, les banques centrales visent à soulager les banques pour les inciter à maintenir, voire relancer, leurs prêts aux ménages et entreprises. L'ensemble de ces mesures a également réussi à endiguer la chute des marchés financiers en mars et permettre leur rebond.

Après trois baisses de taux en 2019 et une reprise à l'automne, pour la première fois depuis 10 ans, des injections de liquidités, la Réserve fédérale américaine a réagi en mars, rapidement et massivement. Elle a abaissé ses taux d'intérêt directeurs jusqu'à une fourchette de 0%-0,25% et s'est engagé sur des achats « illimités » d'obligations d'État. Un important programme de prêt garanti a été mis en place. Inquiète de la lenteur de la reprise économique et des perspectives de l'emploi, la Fed a élargi en juin son programme de rachat d'actifs à la dette d'entreprise. Elle est également prête à maintenir son principal taux directeur à zéro jusqu'à fin 2022. Fin août, la Fed a révisé sa stratégie en incluant un objectif d'inflation moyen de 2%, signifiant qu'elle était prête à une plus grande flexibilité sur l'inflation afin de privilégier l'emploi et la croissance. Pour l'heure, la Fed prévoit une inflation de 1,2% en 2020 et fixe un objectif de 2% en 2023. Jerome Powell a réitéré à plusieurs reprises sa prudence sur le rythme de la reprise américaine et appelé de ses vœux un nouveau volet fiscal.

Dans le sillage de la Réserve fédérale, la Banque centrale européenne a relancé à partir de novembre 2019 sa politique d'injection de liquidités pour stimuler une croissance atone en zone euro. C'est aussi dans le sillage de la Fed que la BCE est rapidement passée à l'action en mars pour rassurer les marchés et soutenir le crédit. La BCE a lancé un nouveau programme de rachats d'actifs de 750 milliards d'euros. Ce plan a été renforcé en juin pour totaliser 1,35 milliard d'euros, soit plus de 10 % du PIB de la zone euro. Il sera prolongé au moins « jusqu'à fin juin 2021 », contre fin 2020 initialement. La BCE a également allégé temporairement les exigences de capitaux propres et les mesures concernant les prêts à risques. Déjà au plancher avant la crise, les taux de la BCE n'ont pas été abaissés. Le taux de la facilité de dépôt reste inchangé à -0,5% et le taux de refinancement à zéro. L'inflation est passée en territoire négatif en août en zone euro. La banque centrale surveille, à ce titre, de près l'appréciation de l'euro qui a franchi en septembre le seuil des 1,20 dollar. La BCE prévoit désormais une inflation à 0,3 % en 2020, 0,8 % en 2021 et 1,3 % en 2022, encore loin de son objectif « proche mais inférieure à 2 % ».

La politique de gestion

Allocation

Entre septembre 2019 et septembre 2020, nous avons adapté la politique d'allocation en fonction des différentes phases de marché. Sur le dernier trimestre 2019, nous avons augmenté les positions risquées. Sur le premier trimestre 2020, nous avons réduit la surpondération actions et augmenté l'exposition aux Taux dans un contexte de forte volatilité due à la crise de la Covid.

À partir du deuxième trimestre 2020, le soutien des politiques monétaires et fiscales ont permis de soutenir les marchés financiers. Dans ce contexte, nous avons réduit notre sous-pondération aux Actions et gardé notre surpondération aux Taux. Sur le troisième trimestre 2020, nous avons augmenté les positions sur les taux à travers le crédit et spécifiquement sur le crédit à haut rendement. À la fin de l'exercice, nous sommes légèrement sous-pondérés sur les Actions et surpondérés sur les Taux et le Crédit.

La poche Actions

Soutenus par la perspective de l'apaisement du conflit commercial sino-américain et par des politiques monétaires ultra-accommodantes, les marchés d'actions ont terminé l'année 2019 en beauté après leur fort repli en 2018. Avec une envolée de 29%, l'indice MSCI AC World en euros a signé sa meilleure performance depuis fin 2009. L'espoir d'un retour à meilleures fortunes sur la croissance mondiale a toutefois fait long feu.

Face à l'onde de choc provoquée par la pandémie, les actions ont été emportées fin février et surtout en mars par le vent de panique sur les actifs risqués. L'avertissement d'Apple mi-février sur ses perspectives 2020, lié à des problèmes de rupture de la chaîne d'approvisionnement et son exposition au marché chinois, a été le premier d'une longue série d'avertissements à travers différents secteurs. S'en est suivie alors une correction des marchés actions craignant des répercussions sur la croissance mondiale. Logiquement, la baisse s'est faite en premier lieu sur les secteurs les plus exposés à la pandémie à savoir les transports, les loisirs, l'automobile, les industriels et la distribution spécialisée. En parallèle, face aux incertitudes de l'impact du virus sur les futurs résultats des entreprises, les investisseurs se sont tournés vers des valeurs dites de qualité aux modèles opérationnels et bilans robustes.

Les mesures sans précédent et coordonnées déployées à travers le monde pour amortir le choc du « Grand Confinement » mais aussi les espoirs d'une reprise mondiale forte et rapide, ont par la suite alimenté le fort rebond des actions depuis leur plus bas de mars. Sur les marchés européens, les secteurs cycliques, principales victimes de la pandémie, ont suscité alors de nouveau l'intérêt des investisseurs avec en tête les transports et loisirs (durant l'été), suivis de près par les industriels et l'automobile. Les défensives, quant à elles, ont en revanche été délaissées, santé en tête, victime du regain d'appétit pour le risque des investisseurs.

Sur le troisième trimestre, les marchés d'actions ont été tiraillés entre, d'un côté, le soutien des mesures budgétaires et monétaires colossales et, de l'autre, les inquiétudes sur le rythme de la reprise économique avec les craintes d'une résurgence de l'épidémie. Le blocage des discussions au Congrès américain sur un nouveau volet fiscal a alimenté ces inquiétudes. Dans ce contexte, les marchés européens ont marqué le pas à la rentrée. Les investisseurs se sont de nouveau tournés vers les valeurs dites refuge, délaissant de nouveau les secteurs les plus exposés à un ralentissement économique : financières – bancaires en tête – pétrolières et les transports & loisirs ont très largement sous-performé alors que la santé et les secteurs liés à la consommation ont partiellement compensé cette sous-performance. À souligner également, le retour, depuis septembre, des opérations de croissance externe en Europe qui témoigne de la valorisation attractive des entreprises cibles comme de la qualité des bilans des acquéreurs.

L'indice EuroStoxx 50 a regagné 26% depuis son plus bas de mars, mais il s'affichait encore, fin septembre, en baisse de 10,9% depuis le début de l'année et de 10,5% sur un an. Fin septembre, l'indice MSCI AC World en euro reculait de 2,7% depuis le début de l'année et progressait de 2,6% sur un an. Aux Etats-Unis, le S&P 500 s'affichait, fin septembre, en hausse de 4,1% depuis le 1er janvier et de 13% sur un an.

Les écarts de performance du fonds sur la période sont le reflet d'un effet négatif de sélection de titres. Le secteur des Financières illustre ce constat : malgré une sous pondération du fond sur ce secteur qui affiche la pire performance sur la période, le choix de surpondération du segment bancaires au détriment du segment assurances a pesé en termes de performance relative. Même constat pour les technologiques, un secteur ayant fortement surperformé et qui a contribué positivement à la performance du fonds mais dont la composante sélection a pesé. Il faut insister, suite aux commentaires du précédent exercice, que les divergences de valorisation au sein des marchés actions se sont encore accrues. Les valeurs dites de qualité/croissance ont continué à voir leur multiples de valorisation croître, tandis que les valeurs/cycliques ont continué à subir une pression sur leurs cours de bourse. Mais il est vrai cependant que le contexte de l'épidémie de Covid-19 a un peu brouillé les repères cette année. Nous pensons que ces mouvements de panique ont créé des opportunités pour les investisseurs de long terme.

Les mouvements opérés sur le fond au cours de l'exercice ont été de nature très diverses. La cession des titres Iliad et Altran ont correspondu à des opérations de marché, Altran ayant été racheté par la société Cap Gemini et le CEO fondateur d'Iliad ayant proposé le rachat d'une part significative du capital de sa société à un prix élevé. Nous avons également accru notre position en titres Siemens Energy nouvellement cotés. Nous avons également initié de nouveaux investissements sur la période par le biais de la société Neste, Essilor ou encore AAK, allégé ou renforcé des positions pour profiter d'écarts de valorisations par rapport à nos valorisations cibles. Certaines valeurs technologiques telles que ASML, STM, SAP et Nokia, ont fait l'objet d'un allègement en fin de période. En contrepartie des titres en retard ou nous semblant sous-valorisés ont été renforcés. C'est le cas de Crédit Agricole, Orange, Fresenius.

La poche Taux

Sur les marchés obligataires, les taux longs ont poursuivi au quatrième trimestre 2019 la remontée initiée en septembre, et ce dans l'espoir de l'apaisement du conflit commercial sino-américain et d'un retour à meilleure fortune de la croissance mondiale. Mais dès janvier 2020, le regain d'inquiétudes a enclenché un vaste mouvement de fuite vers la qualité qui s'est amplifié au fur et à mesure que la pandémie paralysait l'économie mondiale. La promesse de soutien illimité des grandes banques centrales à l'économie a renforcé l'attrait des investisseurs pour les obligations souveraines jugées sûres. Durant l'été, la fuite vers la qualité a également été alimentée par la résurgence des inquiétudes sur le rythme de la reprise économique, aux Etats-Unis notamment, mais également sur une possible deuxième vague de Covid-19 à l'automne. L'évolution des rendements a toutefois été volatile depuis le rebond, fin mars, des marchés d'actions.

Sur les 9 premiers mois de l'année, le rendement de l'emprunt d'État américain à dix ans a chuté de 123 points de base, à 0,62% fin septembre. Il a inscrit un plus bas historique à 0,37% le 9 mars. En zone euro, la tendance a également été au repli mais moindre qu'outre-Atlantique. Le Bund allemand à 10 ans a joué son traditionnel rôle de valeur refuge. Il perdu sur les neuf premiers mois de l'année 23 points de base à -0,55% avec un plus bas le 9 mars à -0,91%. En France, l'OAT à 10 ans a perdu sur la période 30 points de base à -0,32%. Mais en mars, au plus fort de l'aversion au risque, son parcours a été très contrasté. Après un plus bas à -0,38% le 9 mars, le rendement a fortement remonté avec un haut à +0,39%. Les mesures exceptionnelles adoptées en zone euro ont en effet tout d'abord pesé sur la dette européenne, et notamment sur les rendements français et ceux des emprunts des États périphériques.

Les rendements des emprunts italiens et espagnols étaient déjà sous pression dès février alors que ces pays étaient les premiers et les plus touchés en Europe par la pandémie. Le rendement de l'emprunt d'État à 10 ans italien a ainsi affiché un plus haut le 17 mars à 2,44%. En juillet, le projet de plan de relance budgétaire européen, preuve de la solidarité entre États-membres, a rassuré les investisseurs et alimenté, au troisième trimestre, une détente des rendements des emprunts périphériques. Le taux des obligations souveraines italiennes à 10 ans s'affichait fin septembre à 0,75%, soit un repli de 66 points de base depuis le début de l'année et de 169 points de base depuis son plus haut annuel.

Le marché du crédit européen a connu une fin d'année 2019 contrastée. Tandis que la remontée des taux longs souverains a provoqué une consolidation des obligations Investment Grade, l'appétit pour le risque a, en revanche, profité au segment High Yield. Dès le début 2020, le retour de l'aversion au risque a été défavorable aux obligations à haut rendement. La tendance s'est brutalement accélérée le 24 février avec la pandémie. Le segment Investment grade n'a pas été épargné mais c'est le haut rendement qui a le plus violemment décroché, dans le sillage des actions. L'intervention des banques centrales fin mars mais aussi les réponses budgétaires sans précédent ont quand même permis de limiter la dislocation.

Les mesures de soutien à l'économie ont alimenté jusqu'en août la reprise du crédit européen. Le segment « High Yield » a été le plus recherché malgré le risque de remontée du taux de défaut. Les rachats d'actifs de la BCE et la liquidité ainsi améliorée ont également soutenu le marché. Fin septembre, le regain d'inquiétudes sur les perspectives économiques a néanmoins ravivé la défiance à l'égard des obligations d'entreprises notées « Haut Rendement ».

Globalement, l'année 2020 (à fin septembre) a été marquée par une performance positive du marché crédit Euro malgré un écartement des spreads de crédit sur la majorité des segments de marché (environ 10 points de base en moyenne pour l'Investment Grade et 55 points de base pour le High Yield, 1 an glissant) et par des taux qui, bien que plus volatils, ont atteint des niveaux historiquement bas. Le marché primaire a été très actif avec un montant record d'émissions.

Sur la période, la performance du FCP a été de -4,90% contre -1,91% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AVIVA MONETAIRE ISR I	114 492 222,79	124 559 633,09
AVIVA INVESTORS CLIMATE TRANSITION EUROPEAN EQUITY FUND	22 444 057,43	-
AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS ISR PART C	21 731 503,99	-
REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	16 521 154,10	2 400 148,92
KINGDOM OF SPAIN 4.20% 31/01/37	8 294 659,28	10 429 361,96
FINNISH GOVERNMENT 0.50% 15/09/2027	7 903 822,80	-
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/04/2027	7 365 364,69	428 677,34
ITALY TREASURY 1.85% 01/07/2025	6 759 150,66	-
REPUBLIC OF ITALY 2.5% 15/11/2025	-	6 617 232,94
SPAIN 4.40% 31/10/2023	-	6 463 645,64

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet d'Aviva Investors France via le lien : <http://www.avivainvestors.fr>.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

Aviva Investors France a recours au service d'Aviva Investors Global Services Limited et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site www.avivainvestors.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.avivainvestors.fr.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Aviva Investors France

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement.

Aviva Investors, dénomination sous laquelle sont regroupées l'ensemble des entités de gestion d'actifs du Groupe Aviva, est acteur du développement et de la promotion de l'Investissement Responsable en tant que signataire fondateur des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), membre fondateur des Principes pour une assurance responsable (PSI) et en participant à la promotion de la CDP (anciennement « Carbon Disclosure Project »).

Notre stratégie mettant l'Investissement Responsable et la finance durable au cœur de nos préoccupations repose sur trois axes stratégiques :

- **L'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans nos décisions d'investissement**, nos produits et nos solutions. En tant qu'investisseur actif à long terme, nous sommes profondément convaincus que les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance peuvent avoir un impact significatif sur les rendements des investissements et les résultats des clients. L'ESG est donc une considération fondamentale dans la façon dont nous gérons les investissements pour le compte de nos clients – pour une meilleure prise en compte du risque.
- **L'engagement actionnarial**. Nous utilisons le vote, l'engagement et la réforme du marché pour conduire une transition vers un avenir durable. Nous sommes convaincus d'agir, de défendre et de tirer parti de l'influence pour apporter des changements avec et au nom de nos clients. Nous prenons très au sérieux notre rôle d'actionnaire. Nous nous concentrons sur l'engagement, le vote et la réforme du marché pour générer des résultats qui profitent à nos clients ainsi qu'à l'ensemble de l'économie, de l'environnement et de la société dans son ensemble – pour des investissements de qualité
- **La participation aux initiatives de place**. La création d'un avenir durable et les performances des investissements à long terme ne peuvent être assurées qu'en collaborant avec nos clients, nos concurrents, les responsables politiques et les régulateurs afin de confronter les différentes perspectives et de partager les connaissances et l'expérience de tous. C'est pourquoi nous avons créé et contribué à des initiatives visant à faciliter les investissements durables pour les clients – pour une création de valeur durable.

Aussi, tous les fonds d'Aviva Investors France excluent les sociétés impliquées dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM), conformément aux conventions d'Ottawa et d'Oslo et selon les recommandations de l'AFG.

Par ailleurs, dans le cadre de notre démarche ESG, une nouvelle politique d'exclusion a été approuvée en Avril 2020 par Aviva Investors interdisant aux gérants de portefeuilles d'investir dans les entreprises impliquées dans la fabrication d'Armes Controversées et d'Armes à feu à usage civil (armes à feu à usage civil, armes biologiques et chimique, armes nucléaires, armes à base d'uranium appauvri, armes incendiaires, armes à laser aveuglantes et à éclats non localisables).

L'intégration des critères ESG :

L'approche générale en faveur de l'investissement ESG d'Aviva Investors France repose sur la conviction qu'une intégration des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance dans les analyses d'investissement et les processus de décision peut générer des bénéfices pour ses clients et la société. Par ce biais, Aviva Investors France améliore la prise en compte des risques et opportunités associés aux facteurs ESG lors de la décision d'investissement et de son suivi.

La prise en compte des considérations ESG (Environnement, Social et Gouvernance) intervient à chaque étape du processus d'investissement d'Aviva Investors France. Ce dernier tient compte de l'environnement de marché, des tendances sectorielles, et des spécificités propres à chaque classe d'actifs.

L'intégration des facteurs ESG dans le processus de gestion financière se fait via le fournisseur MSCI ESG Research, dont les données sont mises à disposition de la gestion via l'outil front-to-back Aladdin BRS. Aviva Investors France utilise également sa recherche interne ESG, l'expertise de son équipe dédiée Global Responsible Investment (GRI), des recherches commissionnées auprès d'organismes indépendants ainsi que des rapports issus d'organisations non gouvernementales afin de dresser un récapitulatif complet de l'impact des problématiques ESG sur les entreprises ou secteurs d'activités dans lesquels elle investit.

Dans le cadre de notre stratégie de développement et en lien avec la volonté d'étendre la prise en compte des facteurs ESG dans nos investissements, nous avons fait évoluer les principaux fonds de notre gamme vers des fonds ISR spécifiques. Nous avons ainsi

développé une large gamme de fonds ISR couvrant l'ensemble des classes d'actifs qui nous a permis d'être un leader en termes d'encours labellisés ISR.

Le label ISR français a été créé en 2016 avec le soutien du Ministère de l'Économie et des Finances. Il a pour but d'offrir aux épargnants une meilleure visibilité sur leurs investissements en garantissant la transparence des processus d'investissement des fonds labellisés et de la façon dont les critères ESG sont intégrés.

Toutes informations complémentaires sur l'approche ISR d'Aviva Investors France, les fonds ISR dont elle assure la gestion ou, plus généralement, sur les procédures appliquées sont accessibles via le site internet de la société de gestion (accessible via le lien www.avivainvestors.fr).

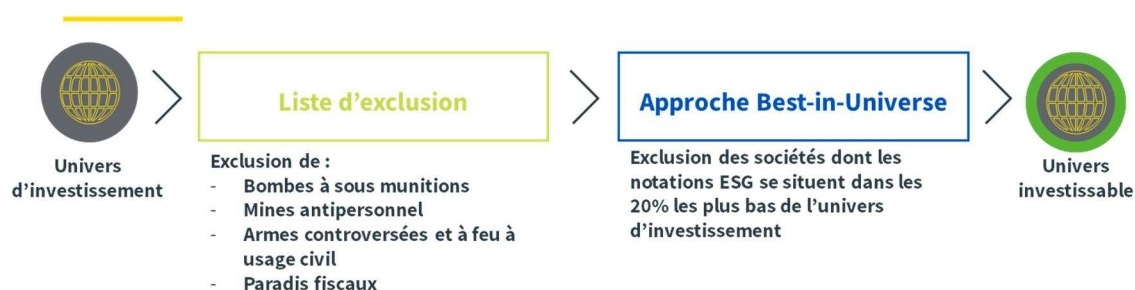
Notamment le portefeuille Afer Diversifié Durable est géré selon une approche « Best-in-Class ».

Dans ce cadre, le FCP investit sur des titres répondant à des critères d'Investissement Socialement Responsable (ISR) selon une approche cherchant à identifier les entreprises les plus en avance sur l'ISR au sein de chaque secteur. Le filtre ISR Best-in-Class permet de sélectionner les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'univers d'investissement éligible. Pour entrer dans l'univers d'investissement éligible, la société ne doit pas faire partie des derniers 20% de son secteur sur la grille ESG MSCI (24 secteurs identifiés).

De la sorte, Aviva Investors France ne cible que les valeurs qui se démarquent non seulement par leur valorisation attractive mais également par leur comportement responsable.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille est durablement supérieure à 90%.

Les listes ainsi définies sont mises à jour mensuellement et font l'objet d'une « stop list » dans les systèmes internes d'Aviva Investors France. Le suivi et l'évolution de celle-ci sont assurés par un Comité interne mensuel.



Ces éléments combinés aux éléments financiers permettent d'apprécier la pérennité de la société concernée, qui est affinée par des données d'ordre environnemental, social et de gouvernance (ESG) et leurs impacts en termes de risque de liquidité, de risque réglementaire ou encore de risque de litige.

Le tableau ci-contre résume les considérations ESG prises en compte par le fonds au 31 décembre 2019. Le tableau précise là où s'applique :

- Une exclusion du secteur du Tabac ;
- Une gestion ISR, qui réduit l'univers d'investissement par l'élimination des émetteurs les moins bien notés en ESG ;
- Un label ISR octroyé par le ministère des Finances ;
- L'intensité carbone (exprimée en tonnes de CO2 par million de revenus).

OPC	Type de fonds	Encours (M euros)	% Total OPC	Type	Exclusion armes controversées	Exclusion Tabac	Gestion ISR et/ou thématique	Label ISR	Vote	Emissions CO ₂ 2019	Emissions CO ₂ 2018	Score ESG 2019	Score ESG 2018
Afer Diversifié Durable	ouvert	551	0,5%	Diversifié	☒		☒	☒	☒	131,12	156,05	7,53	7,07

Source : Aviva Investors France au 31/12/2019

Politique de vote et d'engagement :

Aviva Investors France a développé, dans l'exercice des droits de vote au titre d'actionnaire, une politique exigeante intégrant une attention particulière aux questions d'ordre ESG, couplée à une politique d'engagement et de dialogue avec les sociétés sur des thématiques de long terme.

Aviva Investors a depuis plus de 20 ans formalisé sa politique de vote et d'engagement actionnarial. Cette politique définit un certain nombre de principes de vote, dont notamment la manière dont le Groupe Aviva se positionne sur les problématiques ESG des entreprises. Cette politique est révisée annuellement afin de renforcer sa pertinence sur la base des informations recueillies lors des assemblées générales d'actionnaires. Soumise à la validation du Conseil d'Administration d'Aviva Investors et du Groupe Aviva, elle définit un certain nombre de principes de vote et notamment la manière dont le Groupe Aviva se positionne sur les problématiques ESG et climat des entreprises.

Nous évaluons également la façon dont les entreprises gèrent les risques liés au changement climatique. Nous nous référons aux conclusions des principales initiatives mondiales qui mesurent et suivent la performance des entreprises par rapport aux principales pratiques en matière de développement durable. Ces initiatives incluent le Corporate Human Rights Benchmark (CHRB) ainsi que la World Benchmarking Alliance (WBA).

En outre, nous sommes susceptibles d'utiliser notre vote pour interpellier les directions d'entreprises n'ayant pas pris de mesures suffisantes sur des questions de durabilité.

L'engagement avec l'entreprise fait partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles. A titre individuel ou collectivement aux côtés d'autres investisseurs, Aviva Investors entretient également un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles elle investit pour les encourager à agir sur les problématiques environnementales, sociales et sociétales et, en particulier, sur les sujets liés à la gestion du risque climatique et la transition vers une économie bas carbone. Nous les incitons à améliorer leurs performances ESG et à adopter des meilleures stratégies et systèmes de gestion, afin de tirer profit des opportunités ESG et de gérer les risques ESG.

Notre programme d'engagement climatique est exécuté par toutes les fonctions d'investissement afin de refléter la centralité des risques climatiques dans nos perspectives d'investissement.

Une équipe dédiée au sein de l'équipe Global Responsible Investment (GRI) coordonne la totalité de nos activités d'engagement actionnarial ESG et exerce nos droits de vote. Elle échange régulièrement avec les équipes de gestion en France afin de confirmer les résolutions et les positions à tenir lors des assemblées.

Notre politique de vote et d'engagement actionnarial est disponible sur le site internet : <https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nous-connaître/investissement-responsable/>

Rapport ESG et Climat

Vous pouvez consulter le rapport ESG et Climat sur notre site internet : www.avivainvestors.fr. Les éléments d'information qui sont présentés dans ce rapport illustrent les engagements et réalisations d'Aviva Investors France et du Groupe Aviva en matière d'accompagnement de la transition énergétique à travers des exemples tangibles comme l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion et la mesure de l'empreinte carbone, disponible dans les rapports mensuels des fonds.

Depuis 2017, l'intensité carbone (c'est-à-dire l'empreinte carbone (tonnes de CO₂) / Millions de \$ de Chiffre d'affaires) de chaque fonds est affichée sur le document de reporting mensuel, permettant ainsi aux investisseurs de comparer la performance carbone du fonds par rapport à son indice de référence et suivre son évolution dans le temps.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Aviva Investors France s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AIF, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, AIF est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'information, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.avivainvestors.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2019, le montant des sommes versées par Aviva Investors France à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 12 712 788 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2019 à l'ensemble des 147 salariés d'Aviva Investors France (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 856 950 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 324 272 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 104%.

Levier net : 104%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2020.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	31 872 940,00
- Change à terme :	-
- Future :	31 872 940,00
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement AFER DIVERSIFIE DURABLE

14, rue Roquépine - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AFER DIVERSIFIE DURABLE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30060101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE: 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

**Fonds Commun de Placement
AFER DIVERSIFIE DURABLE***Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels***Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

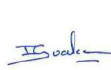


Fonds Commun de Placement
AFER DIVERSIFIE DURABLE
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense,

KPMG S.A.

 Signature
numérique de
Isabelle Goalec
Date : 2021.01.29
10:52:11 +01'00'

Isabelle Goalec
Associée

comptes
annuels

BILANactif

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	551 714 452,26	530 897 076,87
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	190 843 335,94	203 997 570,68
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	309 265 271,92	310 273 736,01
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	51 287 696,91	16 328 910,30
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	318 147,49	296 859,88
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	1 582 031,91	1 720 492,66
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 582 031,91	1 720 492,66
Comptes financiers	1 956 136,66	732 483,46
Liquidités	1 956 136,66	732 483,46
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	555 252 620,83	533 350 052,99

BILANpassif

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	501 403 014,18	477 412 151,95
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	21 425 563,33	15 657 146,21
• Report à nouveau	38 169 643,19	28 409 450,04
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 604 938,04	3 804 066,39
• Résultat de l'exercice	2 097 110,15	7 104 597,67
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	554 490 392,81	532 387 412,26
Instruments financiers	318 147,50	296 860,00
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	318 147,50	296 860,00
Autres opérations	-	-
Dettes	393 958,09	665 780,73
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	393 958,09	665 780,73
Comptes financiers	50 122,43	-
Concours bancaires courants	50 122,43	-
Emprunts	-	-
Total du passif	555 252 620,83	533 350 052,99

HORS-bilan

30.09.2020

30.09.2019

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	20 910 000,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	31 872 940,00	50 951 000,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.09.2020	30.09.2019
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	858,49	2 636,73
• Produits sur actions et valeurs assimilées	3 842 922,10	7 407 885,23
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 662 824,36	5 562 423,34
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	8 506 604,95	12 972 945,30
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-19 194,50	-13 039,43
• Autres charges financières	-3 905,24	-3 635,94
Total (II)	-23 099,74	-16 675,37
Résultat sur opérations financières (I - II)	8 483 505,21	12 956 269,93
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-4 705 751,92	-3 249 417,38
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	3 777 753,29	9 706 852,55
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	101 633,81	-206 517,99
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-1 782 276,95	-2 395 736,89
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	2 097 110,15	7 104 597,67

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les comptes ont été établis par la Société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant. (Source : Valorisateur sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la société de gestion de portefeuille). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (Source : Chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> OPC

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend d'Aviva Investors France, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois. (Source : Valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.



Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs et sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net hors OPC Aviva Investors	0,95% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Entre 13 à 156 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Actif net	Néant

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :
 - 09/01/2020 : mise à jour des frais courants et mise à jour du capital social ;
 - 07/02/2020 : mise à jour des performances ;
 - 30/04/2020 : wording Benchmark.
- Changement à intervenir : Néant.

exercice annuel

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values nettes réalisées.



Devise	30.09.2020 EUR	30.09.2019 EUR
Actif net en début d'exercice	532 387 412,26	532 456 574,92
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	62 456 701,18	17 814 826,64
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-10 937 164,36	-36 583 644,82
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	12 786 399,49	11 265 165,40
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-14 711 170,45	-8 301 288,44
Plus-values réalisées sur contrats financiers	5 043 016,98	8 221 703,39
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-10 956 867,99	-7 194 605,52
Frais de transaction	-184 954,49	-117 695,35
Différences de change	-71 330,85	330 483,85
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-22 102 801,43	7 508 362,35
- Différence d'estimation exercice N	2 839 490,69	24 942 292,12
- Différence d'estimation exercice N-1	24 942 292,12	17 433 929,77
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-186 828,32	382 668,47
- Différence d'estimation exercice N	-271 847,50	-85 019,18
- Différence d'estimation exercice N-1	-85 019,18	-467 687,65
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-720 990,75	-706 254,29
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 777 753,29	9 706 852,55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-158 157,78	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-1 930 623,97	-2 395 736,89
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	554 490 392,81	532 387 412,26

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	6 084 548,44	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	260 379 587,02	-
Obligations à taux variable	42 801 136,46	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	23 792 120,00	8 080 820,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	264 925 667,24	44 339 604,68	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 956 136,66
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	50 122,43
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	23 792 120,00	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	21 697 513,44	89 767 341,42	197 800 417,06
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 956 136,66	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	50 122,43	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	16 490 740,00	7 301 380,00

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	SEK	GBP	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	4 009 324,64	1 997 120,19	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	1 203 289,46	385 491,53	332 038,41	35 317,26
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	1 582 031,91
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	1 278 760,90
Coupons à recevoir	303 271,01
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	393 958,09
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	393 958,09
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Nombre de parts	Souscriptions		Rachats	
		Montant	Nombre de parts	Montant	
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	83 988	62 456 701,18	14 736	10 937 164,36	
Commission de souscription / rachat		-		-	
Rétrocessions		-		-	
Commissions acquises à l'Opc		-		-	

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,88
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	51 287 696,91
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
12/03/20	560 741,24	0,78	43 852,84	0,06
18/06/20	660 144,16	0,89	37 086,75	0,05
17/09/20	709 738,56	0,94	105 705,74	0,14
Total acomptes	1 930 623,96	2,61	185 926,43	0,25

	30.09.2020	30.09.2019
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	38 169 643,19	28 409 450,04
Résultat	2 097 110,15	7 104 597,67
Total	40 266 753,34	35 514 047,71
Affectation		
Distribution	725 131,22	706 675,81
Report à nouveau de l'exercice	39 541 622,12	34 803 731,90
Capitalisation	-	-
Total	40 266 753,34	35 514 047,71
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	755 345,0196	686 093,0196
Distribution unitaire	0,96	1,03
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	43 923,34	55 999,28

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
12/03/020	158 157,78	0,22
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	158 157,78	0,22

	30.09.2020	30.09.2019
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	21 425 563,33	15 657 146,21
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 446 780,26	3 804 066,39
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-158 157,78	-
Total	12 820 625,29	19 461 212,60
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	12 820 625,29	19 461 212,60
Capitalisation	-	-
Total	12 820 625,29	19 461 212,60
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	686 093,0196
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018	29.09.2017	30.09.2016
Actif net	554 490 392,81	532 387 412,26	532 456 574,92	389 076 375,14	276 772 724,17
Nombre de parts en circulation	755 345,0196	686 093,0196	710 641,0196	506 129,0196	390 253,0196
Valeur liquidative	734,08	775,96	749,26	768,72	709,21
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	0,22	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	3,57	4,45	2,811	3,75	3,73
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	0,41	0,43	0,50	0,50
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 8 janvier 2010.

4 inventaire au 30.09.2020

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
SE0011337708	AAK AB	PROPRE	125 398,00	1 997 120,19	SEK	0,36
FR0000120404	ACCOR SA	PROPRE	120 877,00	2 901 048,00	EUR	0,52
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	39 043,00	5 290 326,50	EUR	0,95
FR0000053951	AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	PROPRE	20 000,00	2 710 000,00	EUR	0,49
NL0013267909	AKZO NOBEL NV	PROPRE	30 655,00	2 649 205,10	EUR	0,48
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	67 117,00	2 853 814,84	EUR	0,51
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	61 530,00	2 844 224,25	EUR	0,51
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	25 801,00	8 119 574,70	EUR	1,46
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	34 128,00	2 348 006,40	EUR	0,42
FR0000120628	AXA	PROPRE	373 820,00	5 897 384,32	EUR	1,06
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	1 867 188,00	2 986 753,92	EUR	0,54
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	56 263,00	2 924 550,74	EUR	0,53
DE0005190003	BAYERISCHE MOTORENWERKE	PROPRE	27 928,00	1 731 256,72	EUR	0,31
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	99 145,00	3 071 016,38	EUR	0,55
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	78 357,00	2 320 934,34	EUR	0,42
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	31 288,00	3 433 858,00	EUR	0,62
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	172 178,00	2 352 812,37	EUR	0,42
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	186 188,00	6 704 629,88	EUR	1,21
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	535 127,00	3 998 468,94	EUR	0,72
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	47 946,00	2 647 578,12	EUR	0,48
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	128 481,00	4 997 910,90	EUR	0,90
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	241 614,00	3 452 664,06	EUR	0,62
PTEDP0AM0009	EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	PROPRE	500 526,00	2 099 706,57	EUR	0,38
ES0127797019	EDP RENOVAVEIS	PROPRE	7 371,00	104 225,94	EUR	0,02
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PROPRE	129 981,00	1 173 208,51	EUR	0,21

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	106 741,00	1 218 982,22	EUR	0,22
DE000ENAG999	E.ON SE	PROPRE	340 377,00	3 209 074,36	EUR	0,58
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	25 092,00	2 914 435,80	EUR	0,53
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	52 143,00	2 024 712,69	EUR	0,37
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	98 142,00	2 366 694,33	EUR	0,43
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	341 477,00	2 068 326,19	EUR	0,37
IT0000072618	INTESA SANPAOLO SPA	PROPRE	854 925,00	1 370 444,78	EUR	0,25
FR0000121485	KERING	PROPRE	3 152,00	1 789 075,20	EUR	0,32
IT0003856405	LEONARDO AZIONE POST RAGGRUPPAMENTO	PROPRE	226 083,00	1 130 415,00	EUR	0,20
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	9 346,00	2 594 449,60	EUR	0,47
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	12 328,00	4 923 803,20	EUR	0,89
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	23 210,00	2 128 821,20	EUR	0,38
FI0009013296	NESTLE CORPORATION	PROPRE	87 582,00	3 938 562,54	EUR	0,71
FI0009000681	NOKIA OYJ	PROPRE	1 291 094,00	4 325 164,90	EUR	0,78
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	433 801,00	3 853 888,08	EUR	0,70
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	148 814,00	3 696 539,76	EUR	0,67
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	101 961,00	2 812 084,38	EUR	0,51
ES0173516115	REPSOL	PROPRE	190 485,00	1 089 955,17	EUR	0,20
CH0012032048	ROCHE HOLDING LTD	PROPRE	13 706,00	4 009 324,64	CHF	0,72
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	91 312,00	7 791 652,96	EUR	1,41
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	59 450,00	7 892 582,00	EUR	1,42
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	51 545,00	5 466 347,25	EUR	0,99
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	64 844,00	6 995 370,72	EUR	1,26
DE000ENER6Y0	SIEMENS ENERGY AG	PROPRE	63 457,00	1 459 511,00	EUR	0,26
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	113 960,00	1 289 799,28	EUR	0,23
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	124 481,00	1 910 783,35	EUR	0,34
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	114 484,00	3 006 349,84	EUR	0,54
IT0003497168	TELECOM ITALIA SPA	PROPRE	2 819 807,00	964 373,99	EUR	0,17
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	40 960,00	2 627 993,60	EUR	0,47
DE0007500001	THYSSENKRUPP AG	PROPRE	406 787,00	1 754 065,54	EUR	0,32

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000120271	TOTAL SA	PROPRE	234 844,00	6 857 444,80	EUR	1,24
BE0974320526	UMICORE SA	PROPRE	69 828,00	2 482 385,40	EUR	0,45
FR0013176526	VALEO SA	PROPRE	114 668,00	3 010 035,00	EUR	0,54
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	139 867,00	3 328 834,60	EUR	0,60
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	13 274,00	930 772,88	EUR	0,17
Total Action				190 843 335,94		34,42
Obligation						
XS2055646918	ABBVIE INC 0.75% 18/11/2027	PROPRE	2 803 000,00	2 887 269,07	EUR	0,52
XS0802995166	ABN AMRO BANK NV 7.125% 06/07/2022	PROPRE	1 600 000,00	1 819 393,73	EUR	0,33
FR0013153822	AIR LIQUIDE FINANCE 0.375% 18/04/2022	PROPRE	1 500 000,00	1 512 773,63	EUR	0,27
XS1892240281	ALD SA 1.25% 11/10/2022	PROPRE	1 300 000,00	1 341 876,41	EUR	0,24
DE000A1YCQ29	ALLIANZ SE TV PERPETUAL	PROPRE	2 300 000,00	2 652 872,46	EUR	0,48
XS2053346297	ALSTRIA OFFICE REIT AG 0.5% 26/09/2025	PROPRE	2 100 000,00	2 069 386,60	EUR	0,37
BE6312821612	ANHEUSER BUSCH INBEV SA 1.125% 01/07/2027	PROPRE	2 900 000,00	3 056 783,97	EUR	0,55
XS2182404298	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 0.75% 04/06/2025	PROPRE	1 200 000,00	1 235 238,90	EUR	0,22
XS2013745703	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 1% 21/06/2026	PROPRE	1 300 000,00	1 326 314,49	EUR	0,24
XS1820037270	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 1.375% 14/05/2025	PROPRE	1 500 000,00	1 569 782,47	EUR	0,28
XS1876076040	BANCO DE SABADELL SA 1.625% 07/03/2024	PROPRE	2 200 000,00	2 286 204,35	EUR	0,41
BE6299156735	BELFIUS BANK SA NV 1.00% 26/10/2024	PROPRE	2 700 000,00	2 812 682,51	EUR	0,51
XS1772457633	BENI STABILI SPA 2.375% 20/02/2028	PROPRE	1 172 000,00	1 278 371,20	EUR	0,23
XS1069549761	BFCM 3% 21/05/2024	PROPRE	2 200 000,00	2 423 035,34	EUR	0,44
XS1914934606	BNG BANK NV 0.50% 26/11/2025	PROPRE	3 480 000,00	3 659 667,65	EUR	0,66
FR0013434776	BNP PARIBAS VAR 15/07/2025	PROPRE	3 000 000,00	3 018 696,58	EUR	0,54
FR0013484458	BNP PARIBAS VAR 19/02/2028	PROPRE	1 400 000,00	1 397 392,40	EUR	0,25
FR0013429073	BPCE SA 0.625% 26/09/2024	PROPRE	1 900 000,00	1 928 106,21	EUR	0,35
FR0013510724	BPIFRANCE FINANCEMENT SA 0.125% 26/02/2027	PROPRE	3 500 000,00	3 576 965,96	EUR	0,65
DE0001030708	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/08/2030	PROPRE	2 583 000,00	2 726 175,69	EUR	0,49
XS2200150766	CAIXABANK SA VAR 07/10/2026	PROPRE	1 800 000,00	1 826 992,85	EUR	0,33
XS2055758804	CAIXABANK SA 0.625% 01/10/2024	PROPRE	3 200 000,00	3 179 414,79	EUR	0,57
XS1897489578	CAIXABANK SA 1.75% 24/10/2023	PROPRE	1 500 000,00	1 581 702,13	EUR	0,29

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES0000101966	COMMUNITY OF MADRID SPAI 0.827% 30/07/2027	PROPRE	2 279 000,00	2 394 135,27	EUR	0,43
ES0000101875	COMUNIDAD DE MADRID SPAI 1.773% 30/04/2028	PROPRE	1 903 000,00	2 146 886,92	EUR	0,39
FR0013447232	COVIVIO 1.125% 17/09/2031	PROPRE	2 600 000,00	2 512 152,05	EUR	0,45
FR0013517307	CRD MUTUEL ARKEA VAR 11/06/2029	PROPRE	2 000 000,00	2 070 879,73	EUR	0,37
XS2067135421	CREDIT AGRICOLE SA 0.375% 21/10/2025	PROPRE	1 900 000,00	1 916 426,12	EUR	0,35
FR0013299468	CREDIT LOGEMENT SA VAR 28/11/2029	PROPRE	2 300 000,00	2 345 948,34	EUR	0,42
CH0483180946	CREDIT SUISSE GROUP AG VAR 24/06/2027	PROPRE	1 778 000,00	1 826 485,57	EUR	0,33
XS1328173080	CRH FUNDING 1.875% 09/01/2024	PROPRE	3 000 000,00	3 212 154,84	EUR	0,58
DE000A289QR9	DAIMLER AG 0.75% 10/09/2030	PROPRE	751 000,00	748 373,04	EUR	0,13
FR0013292828	DANONE SA VAR PERP	PROPRE	2 900 000,00	2 926 629,15	EUR	0,53
XS1652512457	DS SMITH 1.375% 26/07/2024	PROPRE	2 169 000,00	2 222 295,90	EUR	0,40
XS2152899584	E ON SE 1% 07/10/2025	PROPRE	643 000,00	676 399,60	EUR	0,12
XS1846632104	EDP FINANCE BV 1.625% 26/01/2026	PROPRE	1 600 000,00	1 738 385,16	EUR	0,31
XS1750986744	ENEL FINANCE INTL INV 1.125% 16/09/2026	PROPRE	1 815 000,00	1 928 533,97	EUR	0,35
XS2066706909	ENEL FINANCE INTL NV 0.375% 17/06/2027	PROPRE	1 435 000,00	1 444 441,32	EUR	0,26
XS2228373671	ENEL SPA VAR PERP	PROPRE	1 046 000,00	1 047 721,89	EUR	0,19
XS2000719992	ENEL SPA VAR 24/05/2080	PROPRE	1 040 000,00	1 118 615,31	EUR	0,20
XS2178833427	EQUINOR ASA 0.75% 22/05/2026	PROPRE	1 214 000,00	1 264 433,05	EUR	0,23
FR0013463668	ESSILORLUXOTTICA 0.375% 27/11/2027	PROPRE	2 900 000,00	2 965 665,37	EUR	0,53
XS1978552237	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.10% 15/10/2026	PROPRE	5 780 000,00	6 013 480,10	EUR	1,08
XS1394055872	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.375% 14/04/2026	PROPRE	5 980 000,00	6 308 115,72	EUR	1,14
XS1329671132	EXOR SPA 2.125% 02/12/2022	PROPRE	1 202 000,00	1 267 872,40	EUR	0,23
FI4000278551	FINNISH GOVERNMENT 0.50% 15/09/2027	PROPRE	7 500 000,00	8 041 881,58	EUR	1,45
FR0013131877	FRANCE (GOVT OF) 0.5% 25/05/2026	PROPRE	7 870 000,00	8 360 386,17	EUR	1,51
FR0011008705	FRANCE OAT I 1.85% 25/07/2027	PROPRE	1 535 010,00	2 085 556,41	EUR	0,38
FR0012517027	FRANCE OAT 0.50% 25/05/2025	PROPRE	6 500 000,00	6 851 395,34	EUR	1,24
XS1238901166	GENERAL ELECTRIC CO 1.25% 26/05/2023	PROPRE	1 200 000,00	1 235 663,77	EUR	0,22
XS2100788780	GENERAL MILLS INC 0.45% 15/01/2026	PROPRE	1 412 000,00	1 434 632,97	EUR	0,26
XS1822828122	GLAXOSMITHKLINE CAPITAL 1.25% 21/05/2026	PROPRE	2 700 000,00	2 903 142,71	EUR	0,52
XS2043678841	GOLDMAN SACHS GROUP INC 0.125% 19/08/2024	PROPRE	1 534 000,00	1 524 060,73	EUR	0,27

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013365640	GRPM ASSURACES MUTUELLES 3.375% 24/09/2028	PROPRE	1 400 000,00	1 517 263,62	EUR	0,27
XS1721244371	IBERDROLA INTL BV VAR PERP	PROPRE	2 600 000,00	2 643 398,77	EUR	0,48
XS1725677543	IMMOBILIARIA COLONIAL SO 1.625% 28/11/2025	PROPRE	2 700 000,00	2 835 538,01	EUR	0,51
XS1037382535	ING BANK NV TF/TV 25/02/2026	PROPRE	600 000,00	621 221,77	EUR	0,11
XS1636000561	INTESA SANPAOLO SPA 0.875% 27/06/2022	PROPRE	714 000,00	724 819,49	EUR	0,13
XS0971213201	INTESA SANPAOLO SPA 6.625% 13/09/2023	PROPRE	1 300 000,00	1 488 667,22	EUR	0,27
IT0005408502	ITALY TREASURY 1.85% 01/07/2025	PROPRE	6 782 000,00	7 321 815,13	EUR	1,32
BE0002664457	KBC GROUP NV VAR 03/12/2029	PROPRE	1 300 000,00	1 280 022,91	EUR	0,23
BE0974365976	KBC GROUP NV VAR 16/06/2027	PROPRE	1 700 000,00	1 717 611,30	EUR	0,31
BE0002631126	KBC GROUP NV 1.125% 25/01/2024	PROPRE	900 000,00	937 678,65	EUR	0,17
DE000A2TSTU4	KFW 0% 30/09/2026	PROPRE	3 595 000,00	3 711 909,40	EUR	0,67
DE000A2LQH10	KFW 0.25% 15/09/2025	PROPRE	5 000 000,00	5 208 432,19	EUR	0,94
BE0000351602	KINGDOM O BELGIUM 0% 22/10/2027	PROPRE	3 769 111,00	3 895 150,07	EUR	0,70
BE0000334434	KINGDOM OF BELGIUM 0.80% 22/06/2025	PROPRE	1 980 000,00	2 118 821,00	EUR	0,38
BE0000337460	KINGDOM OF BELGIUM 1.00% 22/06/2026	PROPRE	4 000 000,00	4 373 178,08	EUR	0,79
ES0000012B62	KINGDOM OF SPAIN 0.35% 30/07/2023	PROPRE	3 000 000,00	3 068 195,10	EUR	0,55
ES00000126B2	KINGDOM OF SPAIN 2.75% 31/10/24	PROPRE	5 386 000,00	6 206 977,41	EUR	1,12
ES00000124W3	KINGDOM OF SPAIN 3.8% 30/04/24	PROPRE	6 300 000,00	7 350 795,81	EUR	1,33
FR0011855865	LA BANQUE POSTALE VAR 23/04/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 538 468,22	EUR	0,28
XS1693260702	LEASEPLAN CORPORATION NV 0.75% 03/10/2022	PROPRE	1 430 000,00	1 448 675,10	EUR	0,26
XS1814402878	LEASEPLAN CORPORATION NV 1% 02/05/2023	PROPRE	1 300 000,00	1 318 345,32	EUR	0,24
XS2023644540	MERCK FIN SERVICES GMBH 0.875% 05/07/2031	PROPRE	2 200 000,00	2 310 447,84	EUR	0,42
XS2218405772	MERCK KGAA VAR 09/09/2080	PROPRE	1 200 000,00	1 198 096,77	EUR	0,22
DE000NWB0634	NRW BANK 0.5% 26/05/2025	PROPRE	983 000,00	1 029 139,19	EUR	0,19
PTOTEMOE0035	OBRIGACOES DO TESOURO 0.7% 15/10/2027	PROPRE	4 184 000,00	4 409 871,23	EUR	0,80
XS1115490523	ORANGE TF/TV PERP	PROPRE	3 200 000,00	3 317 659,48	EUR	0,60
XS1720192696	ORSTED A/S VAR 24/11/20317	PROPRE	705 000,00	742 528,42	EUR	0,13
XS1061714165	PEPSICO INC 2.625% 28/04/2026	PROPRE	1 600 000,00	1 855 115,35	EUR	0,33
FR0013506524	PERNOD RICARD SA 1.125% 07/04/2025	PROPRE	1 500 000,00	1 577 200,56	EUR	0,28
XS2047619064	POSTNL NV 0.625% 23/09/2026	PROPRE	1 371 000,00	1 389 884,30	EUR	0,25

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2187529180	PROLOGIS INTL FUND II 1.625% 17/06/2032	PROPRE	480 000,00	521 368,18	EUR	0,09
FR0013169778	RCI BANQUE SA 1.00% 17/05/2023	PROPRE	1 379 000,00	1 377 492,51	EUR	0,25
FR0013426731	REGIE AUTONOME DES TRANS 0.35% 20/06/2029	PROPRE	1 600 000,00	1 656 731,62	EUR	0,30
AT0000A1VGK0	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/04/2027	PROPRE	6 600 000,00	7 070 119,81	EUR	1,28
IT0005327306	REPUBLIC OF ITALY 1.45% 15/05/2025	PROPRE	3 910 000,00	4 150 962,76	EUR	0,75
IT0005329344	REPUBLIC OF ITALY 0.1% I 15/05/2023	PROPRE	3 860 000,00	3 998 992,03	EUR	0,72
IT0005246340	REPUBLIC OF ITALY 1.85% 15/05/2024	PROPRE	3 500 000,00	3 751 300,15	EUR	0,68
IT0005345183	REPUBLIC OF ITALY 2.5% 15/11/2025	PROPRE	2 070 000,00	2 321 713,80	EUR	0,42
IT0005358806	REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	PROPRE	17 355 000,00	22 363 111,26	EUR	4,03
IT0004953417	REPUBLIC OF ITALY 4.5% 01/03/2024	PROPRE	4 000 000,00	4 623 414,36	EUR	0,83
PTOTETOE0012	REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 21/07/2026	PROPRE	6 570 000,00	7 767 054,00	EUR	1,40
XS2080205367	ROYAL BANK OF SCOTLAND 0.75% 15/11/2025	PROPRE	3 000 000,00	3 005 338,08	EUR	0,54
FR0013344215	SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.375% 21/06/2027	PROPRE	1 100 000,00	1 199 242,15	EUR	0,22
FR0013396876	SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.5% 15/01/2028	PROPRE	1 500 000,00	1 666 405,08	EUR	0,30
XS1511589605	SKANDINAVISKA ENSKILDA VAR 31/10/2028	PROPRE	2 200 000,00	2 272 099,54	EUR	0,41
FR0013536661	SOCIETE GENERALE VAR 22/09/2028	PROPRE	1 100 000,00	1 097 216,70	EUR	0,20
FR0013403441	SOCIETE GENERALE 1.25% 15/02/2024	PROPRE	2 100 000,00	2 172 229,90	EUR	0,39
XS2156787090	SSE PLC 1.25% 16/04/2025	PROPRE	2 877 000,00	3 019 663,73	EUR	0,54
XS2183818637	STANDARD CHARTERED PLC VAR 09/09/2030	PROPRE	1 260 000,00	1 297 201,93	EUR	0,23
XS2021467753	STANDARD CHARTERED PLC 0.9% 02/07/2027	PROPRE	916 000,00	916 392,50	EUR	0,17
XS0858585051	STANDARD CHARTERED PLC 3.625% 23/11/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 094 746,73	EUR	0,20
DE000NRW0JH2	STATE OF NORTH RHINE WESTPHALIA 0.5% 16/04/2026	PROPRE	4 520 000,00	4 773 097,71	EUR	0,86
XS1591694481	TENNET HOLDING BV VAR PERP	PROPRE	2 100 000,00	2 213 027,75	EUR	0,40
XS1195202822	TOTAL VAR PERP	PROPRE	1 100 000,00	1 163 478,76	EUR	0,21
XS2156236452	TOYOTA FINANCE AUSTRALIA 2.28% 21/10/2027	PROPRE	687 000,00	791 035,42	EUR	0,14
XS1239502328	TRANSURBAN FINANCE CO 2% 28/08/2025	PROPRE	2 000 000,00	2 113 039,62	EUR	0,38
FR0013405032	UNBAIL RODAMCO SE 1% 27/02/2027	PROPRE	1 200 000,00	1 219 711,54	EUR	0,22
XS2063547041	UNICREDIT SPA 0.5% 09/04/2025	PROPRE	2 284 000,00	2 271 714,27	EUR	0,41
XS2133390521	VATTENFALL AB 0.05% 15/10/2025	PROPRE	1 271 000,00	1 274 062,41	EUR	0,23
XS2002017361	VODAFONE GROUP PLC 0.9% 24/11/2026	PROPRE	1 400 000,00	1 467 755,41	EUR	0,26

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2198580271	WOLTERS KLUWER NV 0.75% 03/07/2030	PROPRE	1 737 000,00	1 778 774,61	EUR	0,32
Total Obligation				309 265 271,92		55,77
O.P.C.V.M.						
LU1985004966	AVIVA INVESTORS CLIMATE TRANSITION EUROPEAN EQUITY FUND	PROPRE	20 274,00	22 601 807,97	EUR	4,08
FR0011024249	AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS ISR PART C	PROPRE	15 544,00	22 488 282,00	EUR	4,06
FR0010815589	AVIVA MONETAIRE ISR I	PROPRE	6 062,00	6 197 606,94	EUR	1,12
Total O.P.C.V.M.				51 287 696,91		9,25
Total Valeurs mobilières				551 396 304,77		99,44
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR G1	PROPRE	271 847,49	271 847,49	EUR	0,05
Total APPELS DE MARGES				271 847,49		0,05
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE CHF BPP G1	PROPRE	1 296 363,90	1 203 289,46	CHF	0,22
	BANQUE EUR BPP G1	PROPRE	-50 122,43	-50 122,43	EUR	-0,01
	BANQUE GBP BPP G1	PROPRE	301 175,44	332 038,41	GBP	0,06
	BANQUE SEK BPP G1	PROPRE	4 045 830,01	385 491,53	SEK	0,07
	BANQUE USD BPP G1	PROPRE	41 414,78	35 317,26	USD	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				1 906 014,23		0,34
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	1 278 760,90	1 278 760,90	EUR	0,23
Total DEPOSIT DE GARANTIE				1 278 760,90		0,23
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-393 958,09	-393 958,09	EUR	-0,07
Total FRAIS DE GESTION				-393 958,09		-0,07
Total Liquidités				3 062 664,53		0,55
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
VG181220	EURO STOXX 1220	ACHLIG	253,00	-318 147,50	EUR	-0,06
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				-318 147,50		-0,06
Taux (Livraison du sous-jacent)						
OE101220	EURO BOBL 1220	ACHLIG	122,00	8 540,00	EUR	0,00
RX101220	EURO BUND 1220	ACHLIG	9,00	6 480,00	EUR	0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
OAT101220	EURO-OAT FU 1220	ACHLIG	34,00	31 280,00	EUR	0,01
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				46 300,00		0,01
Total Futures				-271 847,50		-0,05
Coupons						
Action						
FR0000120271	TOTAL SA	ACHLIG	234 844,00	154 997,04	EUR	0,03
Total Action				154 997,04		0,03
Obligation						
XS2055758804	CAIXA 0.625% 10/2024	ACHLIG	32,00	20 273,97	EUR	0,00
XS1115490523	ORANGE TF/TV PERP	ACHLIG	3 200,00	128 000,00	EUR	0,02
Total Obligation				148 273,97		0,03
Total Coupons				303 271,01		0,05
Total AFER DIVERSIFIE DURABLE				554 490 392,81		100,00